

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Commune d'Arandon-Passins

Notice de présentation du projet

Juin 2019



KRONOSOL SARL 51 porte sur le département de l'Isère le développement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol afin de reconverter et valoriser les terrains artificialisés et dégradés de l'ancienne carrière de Bologne sur la commune d'Arandon-Passins.

Pour votre information les caractéristiques techniques principales de la centrale sont les suivantes :

- La centrale comporte 51 996 panneaux solaires photovoltaïques de technologie cristalline et de puissance unitaire 370 Wc pour une puissance totale de 19,24 MWc.
- Elle permettrait la production d'environ 23 085 000 kWh/an selon nos premières estimations, ce qui représente des économies de CO₂ d'environ 1 708 tonnes et l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 4 940 ménages.
- La centrale prévoit en outre l'installation de 7 postes électriques de transformation et d'un poste de livraison assurant le raccordement au réseau électrique de distribution, répartis sur le site.
- L'ensemble de l'emprise sera clôturée pour assurer la protection du public et des installations. L'accès se fera par des portails sécurisés et la circulation sur des voies aménagées en matériaux concassés.

Outre la production d'électricité propre et d'origine renouvelable, la construction de cette centrale photovoltaïque permettra de donner un usage à ce site impropre à la culture.

Ce projet permettra également d'engendrer des retombées économiques locales par les taxes inhérentes à l'installation ou par la sollicitation d'entreprises locales notamment lors de la construction de la centrale.

Le projet porté par la société dédiée KRONOS SARL 51 fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 30 janvier 2018 qui est en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère sous la référence PC 038 297 19 10002.

En application des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement, le projet solaire d'Arandon-Passins est soumis à enquête publique.

L'autorité environnementale n'ayant pas rendu son avis sur le dossier dans les 2 mois lui étant impartis, il est réputé favorable tacite en date du 23 avril 2019. L'instruction du dossier de permis de construire peut donc désormais entrer en phase d'enquête publique.